

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 12 mars 2026

Délibération n° 20260312-04

Point 3.2 : Vie étudiante - CVEC : Validation des dépenses de l'année universitaire 2024-2025

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu les articles L 841-5 et D 841-2 à D 841-11 du code de l'éducation

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'état des dépenses relatives à la CVEC pour l'année universitaire 2024-2025 et de l'utilisation des crédits CVEC pour cette même année.

Ces dépenses s'élèvent aux montants suivants :

- Domaine santé : 9606 €
- Domaine social : 1425 €
- Domaine sport : 522 €
- Appels à projet sur initiatives étudiantes : 11966,59 €

Total versé en 2024-2025 : 23519,59 €

Les crédits CVEC utilisés présentés sous forme de bilan des actions pour l'année universitaire 2024-2025, d'un montant de 23519,59 € sont approuvés par l'ensemble des membres présents ou représentés.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 12

Membres présents ou représentés :

Présents : 19

Représentés : 5

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée à l'unanimité

Document en annexe à la présente délibération : néant

Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancelière des Universités le 25/03/2026